

**I. RESUME DU PROJET**

Pays :	République de Guinée
Titre du projet:	Appui au Développement de l'Aquaculture en Haute et Moyenne Guinée
Objectifs du projet:	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le développement de la pisciculture dans les zones rurales
ODD	SDG 1, 2 & 5
Priorité JSB	Sécurité alimentaire et nutritionnelle est amélioration
Secteur :	Aquaculture
Budget proposé :	Budget total : 3.135.725\$ Financement TDF russe: 1.549.865\$ Gouvernement du Japon 1.000.000\$ PNUD : 341.380\$ Gouvernement de Guinée : 244.480\$
Mise en œuvre :	36 mois (trois ans)
Partenaire de réalisation :	Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) National Agency of Aquaculture of Guinea
Lieu :	Régions de Haute et Moyenne Guinée
Bénéficiaires :	25.5888 de bénéficiaires directs comprenant 78% de femmes
Focal Point - Bureau de Pays PNUD Guinée :	Nom, Titre : Luc Grégoire, Représentant Résident Tel : (+224) 629 00 69 69 Email: luc.gregoire@undp.org

13.

[Signature]

Brève description

En dépit de ses énormes ressources naturelles et minières, la Guinée compte parmi les pays les moins développés du monde. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2018, la Guinée occupe le 175 rang sur 189 pays, en dépit le retour de la croissance économique de 3,5% en 2015 à 6,7% en 2017. L'insécurité alimentaire affecte 21;6% de foyers et 31, 3% d'enfants âgés de moins de 5ans souffrent de malnutrition chronique. Le manque de protéines animales dans la consommation alimentaire, la pénurie de produits alimentaires, un niveau bas de revenus et sources de diversification sont les principales causes d'insécurité alimentaire. Les discriminations faites aux femmes, particulièrement dans les zones rurales ou elles sont les principales forces productives, contribuent exacerber la vulnérabilité des ménages.

Les régions de Moyenne et Haute Guinée sont particulièrement sensibles à l'insécurité alimentaire. En plus d'avoir une faible pluviosité comparée aux autres régions et d'être exposées aux catastrophes naturelles, ces deux régions sont continentales sans frontières maritimes. Cependant, le potentiel des régions ne devrait pas être négligé car elles abritent les rivières les plus importantes du pays et cours d'eau ayant une importante capacité pour la pisciculture.

Le poisson demeure une importante source de protéines animales pour la population de Guinée, mais la production de pêches maritimes et fluviales a diminuée de manière drastique et ses contributions à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population pourraient continuer à diminuer au fil des années du fait de la croissance démographique et des facteurs environnementaux. La pisciculture devient une alternative durable (i) pour répondre à la demande du poisson, (ii) pour diversifier les revenus ruraux, (iii) pour donner aux femmes plus de pouvoir, (iv) pour créer des emplois pour les jeunes.

Le projet vise à promouvoir le développement d'une pisciculture durable dans les régions de Moyenne et Haute Guinée avec les attentes suivantes: i) les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence Nationale d'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services décentralisés sont renforcés pour fournir un meilleur support et suivi de la pisciculture; ii) 50 sites de pisciculture sont développés et stockés avec des juvéniles (alevin) et iii) la disponibilité du poisson sur le marché local augmente.

Effets UNDAF :


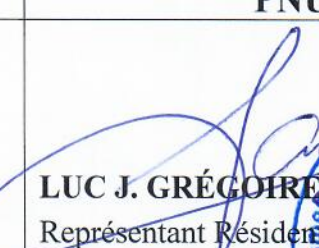
D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques de catastrophes ;

Produits du CPD :

Les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation aux changements climatiques

Ressources totales nécessaires :		3.135.725\$
Ressources totales allouées:	TDF:	1.549.865\$
	Co-financement :	1.585.860\$
	Japon	1.000.000\$
	PNUD:	341.380\$
	Guinée	244.480\$

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
 FRÉDÉRIC LOUA Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie maritime	 LUC J. GRÉGOIRE Représentant Résident
Date : 21/01/2020	Date : 21/01/2020

Handwritten initials

II. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

(1) Analyse situationnelle

La Guinée est l'un des plus grands pays d'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 245.857km² et une population de 10.523.261 habitants en 2014¹. Le pays est doté d'importantes ressources naturelles, minérales telles que la bauxite, les diamants et l'or, de vastes étendues de forêts et terres cultivables, une pluviométrie abondante ainsi que des potentiels hydroélectriques qui favorisent le développement du pays. La Guinée s'est engagée dans une dynamique positive de réforme conduite par la Vision de la Guinée de 2040 et le Plan National de Développement économique et social (PNDES 2016-2020). Les relations avec les partenaires traditionnels sont approfondies, et une politique plus active est poursuivie par des acteurs non-traditionnels.

En dépit de son énorme potentiel naturel, la Guinée occupe les derniers rangs des pays développés dans le monde. En 2012, plus de la moitié (55.2%) des guinéens vivaient sous le seuil de pauvreté. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2018, la Guinée occupe le 175 rang sur 189 pays, en dépit le retour de la croissance économique de 3,5% en 2015 à 6,7% en 2017.

La Guinée doit améliorer sa gouvernance dans son ensemble pour réaliser ses potentiels et accélérer le processus de transformation structurelle. L'indice de gouvernance africaine Mo Ibrahim place la Guinée au 37^e rang sur 54 pays avec un score de 45,9. En termes de gouvernance, les défis sont principalement institutionnels, spécialement dans l'administration. L'un des aspects de plus important est l'application coordonnée de la mise en œuvre des décisions pour la vision et les politiques par les institutions en charge, et l'imposition de sanction quand nécessaire.

Les femmes représentent 51,7% de la population et le tiers des guinéens sont de jeunes personnes âgées de 15 à 35 ans. Selon l'indice Egalité homme-femme de l'OCDE (indice-SIGI, 0,567 en 2018) il y a des disparités importantes entre les femmes et les hommes, Les femmes sont très peu représentées sur le plan public, politique et dans les postes de décision. Elles représentent 11,4% des membres du gouvernement, 21,9% à l'Assemblée Nationale, 29,8% des fonctionnaires et moins de 7% dans les conseils communaux des communautés locales? En dépit de leur forte contribution au développement rural, 80% des femmes font face à la discrimination en ce qui concerne l'accessibilité à la terre et aux ressources productives. En dépit de de la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de la femme, le statut social de la femme est encore largement gouverné par les lois et pratiques traditionnelles, les soumettant aux hommes, ce qui ouvre la voie à plusieurs formes de violences et de discrimination.

La Guinée est une société patriarcale, et les terres appartiennent aux hommes des familles ou au linéage selon les coutumes. En cas d'expropriation relative à une activité minière ou des projets d'intérêt général, les femmes ne perçoivent pas les sommes reçues par les foyers en cas de compensation. En cas de décès de l'époux, la propriété du défunt est partagée entre les hommes de la famille et il est également rare que les femmes héritent des terres. Ainsi, en cas de perte de sa propriété due soit à une expropriation ou suite au décès de l'époux, les femmes sont les premières à perdre leur existence.

L'agriculture est la principale source d'emploi en Guinée, et est importante pour la réduction de la pauvreté et le développement rural. Ce secteur pourvoit 57% des revenus des foyers ruraux et 52% de la main d'œuvre. L'insécurité alimentaire est élevée et affecte 57% des foyers à l'échelle nationale, c'est encore pire dans les zones rurales avec un taux de 25,7% (12,7% des zones rurales) qui affecte particulièrement les femmes et les enfants. La malnutrition chronique affecte 31,3% des enfants âgés de moins de 5ans et 6,1% souffrent de malnutrition sévère. L'insécurité alimentaire en Guinée peut s'expliquer, entre autre, par une alimentation déséquilibrée caractérisée par un manque de protéines animales, une pénurie de production alimentaire due aux besoins des foyers, des revenus et des sources de diversifications très bas. Les femmes sont très actives dans le secteur commercial, mais elles ne représentent que 11% des administrateurs de marchés Au sein des ménages, les femmes décident du régime alimentaire des familles seulement dans 20,5% des cas.

En Guinée l'insécurité alimentaire est en large partie due à la dépendance des précipitations pour l'agriculture et les catastrophes naturelles qui terrorisent les populations. L'aquaculture est une solution alternative à la réduction de l'insécurité alimentaire et la malnutrition infantile car elle garantit la production de poisson tout au long de l'année. Le plein potentiel de l'aquaculture reste largement inexploité.

¹ RGPB 2014

(2) Potentiel de l'aquaculture en Guinée

La Guinée a un vaste potentiel dans l'aquaculture (pisciculture) que ce soit en eau douce ou salée. La Guinée a 300km de côte qui donnent sur l'Océan Atlantique. Ce pays a 116 rivières et une pluviométrie annuelle d'environ 1,65mm, d'où le surnom de Château d'Eau de l'Afrique.

Selon le Plan National de Développement Economique et Social (PNDSE), le secteur de la pêche représente 3,6% du BIP, ce secteur pourra générer quelques 100.000 emplois directs (25.000 dans le secteur de la pêche fluviale et celui de la pisciculture) et 40% de protéines animales sont consommées sur l'ensemble du territoire national (FAO. 2005). La pêche fluviale est beaucoup plus pratiquée en Haute et Moyenne Guinée, avec une capacité de production potentielle de 13.500 tonnes à l'année.

La pisciculture ainsi que la pisciculture familiale sont développées sur pratiquement 2000 sites dans la région forestière. Dans les régions de Moyenne et Haute Guinée, les étangs, les confluent des rivières et marécages, les zones irriguées, l'extraction de l'or et du diamant offrent des opportunités pour pratiquer la pisciculture. On retrouve des étangs d'eau dans toute la Guinée: des plaines inondations de fleuves importants tels que le Niger, le Sénégal, et la Gambie. Un recensement régional dans la région de Kankan a identifié 380 étangs permanents et 758 saisonniers. La pêche dans les étangs est une activité traditionnelle dans la région de Haute Guinée et les femmes y sont très engagées.

(3) Nécessité

La malnutrition est le résultat de l'insuffisance de la ration alimentaire la récupération des moyens de subsistance de ces populations affectées, particulièrement la source de protéines animales est une nécessité. En Guinée le poisson compte pour 40% de protéines animales consommées. Malheureusement, la pêche maritime a connu une baisse remarquable et son rôle dans l'alimentation et la sécurité alimentaire semblerait encore chuter dans les années à venir à cause la concurrence au niveau de la pêche internationale et la croissance démographique. En plus, la pêche fluviale a moins de succès à cause de la dégradation environnementale.

Ces facteurs ont des impacts négatifs sur la régularité et la qualité du poisson fourni aux populations, cela affecte également le taux de consommation moyenne par habitant à l'année qui est évalué à environ 11kg, ce qui est une baisse considérable en comparaison des 25kg qui étaient prévu entre 1998 et 2008. Ce déficit d'apport en poisson affecte principalement les zones rurales où la malnutrition chronique infantile est déjà très élevée (19,8% dans la région de Kankan et 24,70% dans la région de Labé. Face à cette situation, le développement de la pisciculture est perçu comme une alternative durable pour satisfaire la demande toujours croissante de poisson, diversifier les sources de revenus, augmenter les revenus des femmes et créer des emplois pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales. La consommation de poisson de nos jours reste une importante source de protéines animales pour les la population guinéenne.

(4) Interventions passées et leçons tirées

Depuis 2008, plusieurs initiatives de piscicultures, souvent associées à la riziculture ont été conduites dans la forêt de la Guinée. Et les résultats positifs obtenus dans ce domaine ont sans doute encouragé le gouvernement à mettre la pisciculture parmi les activités prioritaires dans ses objectifs pour aborder l'alimentation et l'insécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et jeunes (création d'emplois) et les générations à venir spécifiquement dans les zones rurales. En effet, cette pratique de la pêche dans les régions forestières a mis en avant des leçons tirées qui sont les suivantes parmi tant d'autres:

- **La pisciculture peut contribuer à atteindre les défis de l'alimentation et de la sécurité alimentaire dans le pays spécialement dans les zones rurales mises en évidence par le précédent « projet pour le développement de la riziculture- pisciculture dans les régions forestières de Guinée (PDRP-GF)** Basé sur la production de 20 pisciculteurs, 1.850 tonnes de poisson qui ont été vendus dans les marchés ruraux à des prix accessibles aux populations sans mentionner l'auto consommation. Ceci contribue à augmenter le taux de consommation (5kg par an à 9kg) au sein d'une population avec un déficit en protéines reconnu.
- **La pisciculture peut contribuer pour les générations à venir et autonomiser les femmes et les jeunes.** L'Expérience dans La forêt guinéenne démontré que les revenus obtenus de la vente du poisson a permis aux pisciculteurs d'augmenter et diversifier le volume de leur activités de production en réinvestissant dans le jardinage ou les activités d'élevage.

- **La pisciculture est un instrument d'extension à la protection des environnements très menaçants du pays.** L'expérience dans la Forêt guinéenne a mis en évidence les bénéfices de la pisciculture sur l'environnement tel un catalyseur pour la création et le maintien des régions humides, qui encourageront elles-mêmes à abaisser le niveau de l'eau (eaux souterraines) la protection des abeilles et l'apparition de nouvelles espèces de poisson et oiseaux. De plus, avec l'utilisation des animaux (déchets d'animaux) et des produits agricoles en matière de fertilisation des étangs, la pisciculture contribue d'une part à maintenir la fertilité des sols et d'autre part à favoriser une hygiène relative au sein des communautés.
- **La pisciculture aide à augmenter et diversifier les offres d'emplois locales, particulièrement pour ceux qui ne vont pas à l'école ou pour les diplômés.** Cela avantage les travailleurs car il ne demande pas énormément d'expérience et offre des opportunités dans les zones de sites de développement, charpenterie, plomberie, commerce, etc., pour les jeunes qualifiés et par conséquent prévient la fuite de cerveaux.

(5) Contribution à la réalisation des ODD:

Pisciculture : Un secteur avec un énorme potentiel économique et une viabilité écologique.

Le poisson reste une source importante de protéines animales pour les populations guinéennes; sa contribution à l'alimentation quotidienne était de 29% en 2013. Son importance dans les zones rurales, qui représentent plus de 70% de la population et qui dépendent principalement des activités agricoles, est majeure et représente près de 85% du total des protéines animales ingérées [BSD-MPAEM / PNDES 2017]. La pisciculture permet et soutient la création de conditions favorables permettant à différents acteurs de générer un maximum de dividendes économiques pour le bien-être de la population. Avec la production de poisson envisagée, les producteurs bénéficieront d'énormes avantages tels que l'augmentation des dividendes alimentaires, économiques et écologiques. La population locale ne sera plus obligée d'importer du poisson à des prix élevés. Ces changements auront des impacts positifs à la fois au niveau nutritionnel, sanitaire et économiques. Cette nouvelle source de production continentale devrait également permettre de limiter la demande intérieure et donc la surpêche, faisant ainsi baisser la pression humaine sur la vie marine et l'environnement. Par ce biais, le projet contribuera aux objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 14.

(6) **Alignement avec les priorités nationales du programme stratégique du pays**

La formulation de ce projet est basée sur le « Document stratégique pour les Politiques de Pêche et d'Aquaculture (DOCPA) », et sur l'évaluation du terrain conduite conjointement par le PNUD et l'ANAG. Le projet est donc ligné aux axes stratégiques de politique nationale, garantissant l'appropriation par les acteurs nationaux. Le projet sera mis sur pied à travers la modalité de mise en œuvre nationale. En effet, les actions planifiées seront mises en œuvre à travers l'Agence nationale d'Aquaculture, les services décentralisés du MPAEM et les bénéficiaires. Ces acteurs bénéficieront de capacités administratives. Cette approche inclusive mettra les acteurs locaux au premier rang tout au long du processus de mise en œuvre et facilitera l'auto emploi et la viabilité des résultats. Les leçons tirées du projet permettront de guider la stratégie de diffusion de l'ANAG dans le pays.

Contribution du Plan national de Développement économique et social (PNDES) : le projet devrait contribuer de manière générale au deuxième pilier du PNDES, en particulier à la "transformation économique durable et inclusive". Plus spécifiquement, il contribuera au résultat "La sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée" en améliorant la disponibilité des protéines animales et en diversifiant les moyens de subsistance des communautés rurales.

Alignement avec le plan stratégique du PNUD pour le pays 2018-2022 : le projet est aligné sur le deuxième pilier du document de programme de pays (CPD) : « Transformation économique et gestion durable du capital naturel" et contribuera au résultat: "Les groupes les plus vulnérables disposent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation aux changements climatiques ».

III. STRATEGIE, OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROJET

Théorie du changement

Le fait est que la production de pêche marine va considérablement diminuer et sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pourrait encore diminuer dans les années à venir dû à la croissance démographique. Il en va de même pour la pêche fluviale, des facteurs environnementaux pourraient l'affectée et

également contribuer à la diminution de la quantité de poisson pêché. Au vu de cette situation, le développement de la pisciculture a pour objectif de devenir une alternative durable afin de satisfaire la demande de poisson, diversifier les revenus ruraux, autonomiser les femmes et créer des emplois pour les jeunes. La pisciculture contribuera au redressement des moyens de subsistances pour des centaines de foyers victimes de feu de brousse.

En Guinée, l'on pratique généralement deux types de pisciculture la riziculture- pisciculture dans les régions forestières et l'aquaculture axée sur la communauté en régions de Haute et Moyenne Guinée. Ce projet vise les deux régions naturelles de Haute et Moyenne Guinée et sera focalisé sur la communauté et l'aquaculture entrepreneurial.

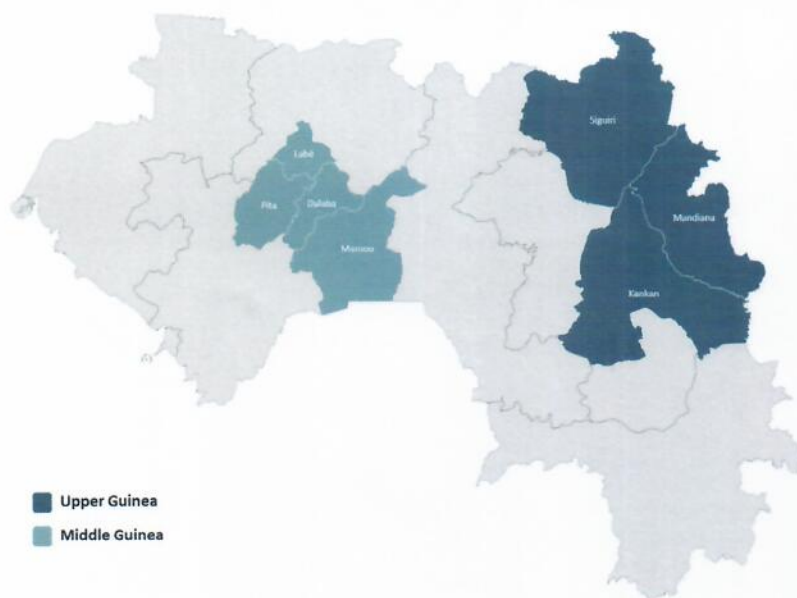


Figure 1 Zone d'intervention

Pendant les saisons pluvieuses, les poissons sont repoussés vers les rives par les vagues des fleuves (Niger et ses affluents). Lorsque le niveau de du fleuve baisse durant les saisons sèches, le poisson reste piégé dans des trous des plaines d'inondation (étangs) où ils grandissent et se reproduisent. L'agriculture axée sur la communauté, qui s'inspire des techniques de pêche traditionnelles qui consistent à prendre les poissons qui sont restés dans les étangs à la fin de la saison sèche n se pratique au niveau des communautés. Cette pratique traditionnelles de pêche saisonnière reste très limitée et ne permet pas la production, en quantité et qualité suffisante de poisson pour satisfaire les besoins des populations. Le projet prévoit de se baser sur les connaissances traditionnelles dans les localités en développant des actions qui promeuvent la reproduction et la

croissance de poissons dans les étangs.

Avec une approche participative, le projet promouvra l'amélioration des techniques traditionnelles dans le but d'augmenter la production, en augmentant le rôle socio-économique des femmes, en protégeant les ressources naturelles et en renforçant les capacités nationales dans ces zones afin de promouvoir et perpétuer cette pratique.

Ce processus de changement se fera à travers :

- Une identification participative des sites de production en considérant le paysage, les pratiques du traditionnel, le niveau d'investissement requis afin qu'il réponde aux normes, les facteurs sociaux et environnementaux.
- Un dialogue communautaire spécifique au site et une sensibilisation montreront les engagements de la communauté dans la mises en oeuvre des activités relatives au projet. Un comité sera établi pour chaque étang à construire et il sera responsable de la gestion du travail et du processus des opérations relatives aux étangs dans son ensemble.
- La mise en œuvre des travaux de développement par une approche communautaire et en considérant l'égalité des genres.
- L'endiguement des étangs, le stockage du poisson et la gestion;
- La pêche progressive suivant le cycle de stockage.

Les bureaux de l'ANAG aux niveaux central et décentralisé, ainsi que les pisciculteurs sont au centre de la stratégie de mise en œuvre du projet. Le projet se focalisera sur l'apprentissage et le partage de connaissance des expériences de pêche avancées dans les régions forestières.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

Résultat 1 : L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.

Du fait de l'importante stratégie de développement de l'aquaculture pour le pays, l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) a été créée suivant le décret N° 027/PRG/SGG/2018 du 12 juillet 2018. La mission de l'ANAG est de mettre sur pied des politiques d'aquaculture pour le gouvernement. L'Agence est responsable de, entre autres :

- Coordonner, surveiller et évaluer toutes les activités et tous les programmes relatifs à l'aquaculture,
- Promouvoir et maintenir les relations professionnelles avec les institutions de développement aquaculture locales et étrangères,
- Coordonner la mise en valeur des sites favorables à l'aquaculture marine et continentale, en collaboration avec les partenaires de développement ;
- Soutenir le renforcement des compétences de gestion des professionnels de l'aquaculture,
- Promouvoir la coopération internationale en matière d'Aquaculture.

Dans le cadre de ce projet, l'ANAG aura pour rôle établir les partenariats et mettre sur pied les activités relatives au projet avec l'appui du PNUD. Le siège de l'agence est situé à Conakry, la capitale et aura sept (07) structures décentralisées dans d'autres régions du pays. L'agence déploiera des surveillants de secteur dans les préfectures visées afin de fournir une aide technique et les bureaux aux pisciculteurs.

L'ANAG a certes été créée récemment, mais cette structure est dérivée de l'ancienne direction nationale de Pisciculture du Ministère de la pêche qui a une riche expérience dans la gestion des projets de pisciculture. Cette direction a conduit avec succès le développement de la pisciculture dans la région forestière où le projet a abouti à l'établissement de la Fédération régionale des Pisciculteurs composée de 14 Unions et 223 groupes populaires.

Afin de réaliser les objectifs fixés par le projet, et à une plus grande échelle développer les capacités nationales pour la promotion de l'aquaculture, le projet contribuera à rénover les bureaux de l'ANAG

Activités principales :

L'ANAG compte environ 50 membres du personnel technique. Ces cadres ont des profils très différents et ils sont en contact avec des domaines qui ne sont pas forcément les leurs ou les réalités guinéennes. La gestion applique un travail d'approche participatif et collaboratif dans le but de construire les aptitudes de son personnel. Cependant, le travail se limite juste au travail de bureau, ceci à cause du manque de ressources, et certains d'entre eux n'ont pas d'expérience pratique de l'aquaculture. Le plan d'action consiste à :

- Faciliter la formation pratique par le conseil et l'encadrement quotidiens pour faire progresser les compétences et améliorer l'organisation et l'efficacité de l'agence ;
- Donner des conseils à la direction de l'équipe afin de tirer le meilleur parti du potentiel de chaque dirigeant ;
- Formation pratique de tous les gestionnaires aux techniques de la pêche (gestion de la pêche) pour renforcer les connaissances générales et théoriques ;
- Impliquer les gestionnaires sur le terrain en leur fournissant les outils techniques nécessaires.
- Mettre en place un mécanisme opérationnel pour l'ANAG aux niveaux national et décentralisé.
- Fournir un soutien logistique pour le suivi de la pisciculture et la gestion du secteur ;

Les activités relevant de ce résultat bénéficieront au siège national de l'ANAG à Conakry et de ses services décentralisés au niveau régional et préfectoral. Les bureaux administratifs de l'ANAG seront faits en étroite collaboration avec la JICA qui a mis à disposition de l'agence, un expert japonais spécialiste en aquaculture.

Résultat 2 : 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.

Le processus de développement communautaire de l'aquaculture est long et demande une surveillance et supervision étroites. Si besoin est, les actions seront adaptées aux contextes socio-économique et climatique de chaque localité.

Une approche participative sera adaptée à l'engagement des différents acteurs et à l'autonomisation des bénéficiaires. Les sites qui seront développés et/ ou élevés aux standards techniques qui bénéficieront de la production de poisson (alevin) et des stocks de géniteurs achetés en Région forestière ou la pisciculture est pratiquée depuis les dix dernières années.

Identification de 35 nouveaux sites : 35 nouveaux sites ont été identifiés, en se basant sur la mission d'évaluation conduite dans les régions de Moyenne et Haute Guinée, et en suivant les critères ci-dessous :

- Motivation de la communauté à s'engager dans la pisciculture;
- Accessibilité du site;
- Distance des villages de producteurs communautaires ç moins de 3km;
- Régime hydrologique (temporaire ou permanent);
- Site exploité par une seule communauté (1village);
- Site (une zone importante est nécessaire pour que le projet y intervienne);
- Ressources humaines disponibles pour cette activité;
- Emplacement du site par rapport au fleuve (qualité du site/ canal fluvial);
- Existence d'une cuvette;

Basé sur les critères ci-dessus, les sites suivants ont été sélectionnés:

N°	Préfecture	commune	District / Village	Nom du site
1	KANKAN	Tintioulén	Ourémbaya	<i>Kouradalaba</i>
2		Commune urbaine	Sanankoro	<i>Groupement Sacko</i>
3		Bâté Nafadji	Guirilan	<i>Guirilan</i>
4		Bâté Nafadji	Bakonko Cisséla	<i>Bakonko Cisséla</i>
5		Bâté Nafadji	Fodékariah	<i>Fodékariah</i>
6	SIGUIRI	Kignèbakoura	Toyiwoulén	<i>Konkabalén</i>
7		Niandankoro	Damissakoura	<i>Massadèguè</i>
8		Nounkounkan	Banfèlèkoura	<i>Kadalé</i>
9		Franwalia	Franwalia -centre	<i>Konikoundjian</i>
10		Kignèbakoura	Djiomabana	<i>Djiomabana</i>
11	MANDIANA	Morodou	Dalankan	<i>Djiondala</i>
12		Faralako	Falama	<i>Kissalédén</i>
13		Kantoumanina	Kigneba	<i>Minaboroma-dala</i>
14		Faralako	Sountoudjiana	<i>Solidalanin</i>
15		Faralako	Dogolén	<i>Kobada</i>
16	MAMOU	Timbo	Wangako	<i>Wangako (étang de barrage)</i>
17		Ouré kaba	Sambayah	<i>Sambayah</i>
18		Tolo	Tolo	<i>ENAE</i>
19			Morondè	<i>Bafing</i>
20		Commune urbaine	Kampama	<i>Horè Konkouré</i>
21	LABE	Garambé	Labédèppèrè	<i>Dima</i>
22			leysourirè	<i>FAPA</i>
23		Popodra	Popodra centre	<i>Site colonial</i>
24		Diari	Madina koula	<i>Thiangui</i>
25	DALABA	Commune urbaine	Tènè 1	<i>IFAC</i>
26			Tènè 2	<i>IFAC</i>
27		Bodiè	Languè	<i>Languè (Marre)</i>
28		Kankalabé	Madina	<i>Madina (Marre)</i>
29			Kouffa	<i>Kouffa</i>
30			Dougako	<i>Dougako (Etangs)</i>
31		Kebally	kanniba	<i>kanniba</i>

32	PITA	Commune urbaine	Koubi	<i>KOUBI (bassins)</i>
33		Brouwal Tappè	Mitty	<i>Hakoude Mitty (étangs)</i>
34		Timbi Touni	Timbi Touni	<i>Djoulasso (étangs)</i>
35			Timbi Touni	<i>Ndingha (étangs) étang</i>

De plus six (06) sites supplémentaires seront identifiés et sélectionnés pour servir d'unité de production d'alevins locale afin de fournir les pisciculteurs dans les régions ciblées. L'existence de sites privés de pisciculteurs en accord avec les critères des unités pareilles seront préférés.

Au final, environ dix (10) sites communautaires bénéficieront d'une aide substantielle en matière de formation et en empoissonnement en alevins.

Activités principales :

Conduire une évaluation des sites existants dans les deux régions et sélectionnés les 35 sites

Cette évaluation collectera toutes les données sur les sites existants. Les données à collecter incluront: la topographie du site et de la plaine, les caractéristiques des étangs(permanents, temporaires et durée des inondations); le type de végétation sur le site, la fertilité du sol, la distance entre le site et les fleuves, distance entre le site et le village, le nombre de villages exploitant les étangs, les propriétaires traditionnels, les espèces de poissons et les quantités pêchées dans le passé, les leçons retenues des expériences passées sur les sites, etc. cette évaluation permettra également d'identifier le matériel et le travail nécessaires et estimé le coût réel du développement de chaque site. L'évaluation conduira à la sélection participative des 35 sites. Ceci est une étape décisive aussi bien que l'importance du choix du site pour le succès de la production.

Travail de développement du site :

Cela consiste essentiellement au déchifrage des terres, à faire des fouilles, et les terrassements. Il est nécessaire que cela soit fait bien avant la saison pluvieuse, tout en utilisant le travail local. La dimension des trous varie en fonction de la topographie du site, la volonté des opérateurs et les considérations environnementales. Le projet fournira les outils nécessaires (brouettes, pelles bêches, pioche, etc.) et paiera le travail.

Stratégie d'optimisation des résultats (sélection des espèces, nutrition, traitement des espèces invasives et le stockage des productions halieutiques)

Les espèces d'animaux et nutriments utilisés dans la pisciculture

Le projet visera trois espèces communément élevées dans la polyculture en Guinée : *L'oréochromis niloticus* (*Tilapia du Nil*) *l'Hétérotis niloticus* et *l'Hétérobranchus isopterus*. La monoculture n'est pas rependue dans le pays car les producteurs

cherchent toujours à maximiser la production de poisson en faisant bon usage des différentes sources trophiques des étangs. La densité du peuplement dépend de la productivité naturelle des environnements et



O. niloticus



H. niloticus



H. isopterus

de l'habilité des producteurs à fournir des nutriments additionnels (alimentation animale ou fertilisant). La quantité du stockage varie entre 15 et 30 kg en ce qui concerne le Tilapia. La culture mixée est commune, pratiquement la plupart des pisciculteurs expérimentés sont capables de pratiquer le sexage manuel dans leurs étangs afin de d'élever des tilapias asexués.

La nature invasive des *Oréochromis Niloticus* sera mitigée avec l'introduction des *Hétérobranchus Isopterus* dont le régime inclut aussi des larves de *O. niloticus* ce qui régulera la population des poissons.

Nutriments :

La pisciculture agro-écologique pratiquée en Guinée est généralement basée sur l'utilisation des sous-produits agricoles ou animales. L'alimentation commerciale et des graines organiques produits localement ou importés ne sont pas disponibles. La relation entre les nutriments naturels, le stockage de la densité, et la taille du marché attendu détermine la durée du cycle qui varie entre 6 et 9 mois. Lorsqu'il est disponible, le son de riz peut être utilisé, mais le récent développement de l'élevage de la volaille et des vaches dans les zones rurales est fréquemment pour conséquence de réduire la disponibilité de ce sous-produit certes efficace, mais couteux. Comme résultat, certains pisciculteurs ont opté pour la fertilisation de leurs étangs en utilisant les déchets animaux ou la culture intégrée de d'animaux et de poissons (3 à 5 porcs par site). Les quantités et volume des sous-produits distribués ne sont pas surveillés et par conséquent l'efficacité de chaque sous-produit adéquat pour la croissance des poissons n'est pas bien connue. Cependant, certains outils de gestion d'un niveau de fertilité optimale des étangs sont déjà enseignés à travers des mesures ou des observations visuelles du niveau de fertilité.

Les activités du projet incluent également : le renforcement de six (6) unités de production d'alevins qui sera établie chaque une dans une préfecture, un support au stock pris et une gestion du cycle de production, fournir aux producteurs des fertilisants et aliments produits et testés localement, développer des sessions de formation pour les pisciculteurs et les leaders de communauté.

Production :

Tous les sites, les six unités de production d'alevins incluses, seront engagés dans le processus de stockage. Les sites de de production de poisson seront régulièrement surveillés pour évaluer la croissance de poissons. D'un autre côté, les six unités de production des alevins bénéficieront d'un contrôle en quantité, de qualité, et une production de semences optimale.

Durant les divers productions et cycles de production, la surveillance du poisson sera effectuée chaque 30,45 et 120 jours afin d'assurer la production et la croissance du poisson. Les contrôles de fertilité seront évalués avec des outils appropriés. D'autres paramètres tels que la température du PH, et l'oxygène seront contrôlés avec un équipement approprié et acquis à ce propos. Après ces étapes, les pisciculteurs assurerons la maintenance des sites en nettoyant les digues, les canaux d'arrivée et de sortie d'eau, les filtres d'eau afin un bon environnement de production et éviter la présence de prédateurs. En fonction des espèces, du volume de stockage, la densité, et les décisions liées au marché prises par les producteurs, la totalité ou une partie de la pêche destinée à la commercialisation et à la consommation seront planifiés pour chaque site Le calendrier de pêche dépendra des conditions de pluviométrie.

L'ANAG assurera la fourniture de fingerlings sur chaque site du projet aux premières étapes du projet. Le « paquet » qui sera harmonisé pour tous les sites comprendra les espèces suivantes :

- Pré reproducteur du tilapia
- Alevins Tilapia
- Pré-reproducteur Silure
- Alevins Silure
- Reproducteur Hétérotis
- Pré-reproducteur de l'Hétérotis
- Alevins Hétérotis

Résultat 3 : La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue

En pisciculture, le poisson peut être récolté toute l'année. Les bassins doivent être chargés (empoissonnés) à des moments différents, en fonction des fluctuations de la demande du marché local.

La vente de poisson est une activité essentiellement féminine. Une enquête sera menée pour évaluer les besoins des vendeuses de poisson et leurs méthodes de commercialisation. L'approche a pour objectif de conduire à un secteur mieux structuré et organisé et à une maîtrise du circuit commercial, de la fluctuation de la demande et des prix. Le projet sensibilisera les producteurs afin de les inciter et de leur permettre de rentabiliser leur production par des techniques et des méthodes de gestion des cycles de production. À cette fin, des calendriers relatifs aux dates d'empoissonnement, à la taille des espèces et aux gains de poids lors de la croissance seront établis.

Afin de rationaliser le développement des activités du projet, y compris la chaîne de valeur commerciale, des matériaux de qualité seront achetés et mis à la disposition des femmes identifiées, formées et organisées pour la transformation et la commercialisation du poisson.

Activités principales :

- Sensibiliser les producteurs à organiser les cycles de production du poisson en fonction des demandes du marché ;
- Soutenir les programmes de commercialisation dirigés par les femmes : fournir un soutien en équipement pour la transformation et la commercialisation ;
- Surveiller le calendrier de pêche pour assurer la collecte des données de production et de commercialisation.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats attendus

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de mobiliser les ressources humaines et financières. Le budget pour la mise en œuvre du projet est de **3.135.725 \$** répartis comme suit :

- **1, 549,865\$ du Gouvernement de Russie ;**
- **1.000.000\$ du Gouvernement du Japon ;**
- **341.380 \$ du PNUD ;**
- **244.480\$ du Gouvernement de Guinée ;**

Ci-dessous, se trouve le récapitulatif des dépenses

RESULTATS ATTENDUS	Budget Total	Dépenses du TFD	Cofinancement du budget
Produit 1 : L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.	530 460	244 560	285 900
Produit 2 : 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.	1 424 000	714 900	401 440
Produit 3 : La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	230 000	85 000	709 100
Communication, suivi et évaluation	250 000	130 000	120 000
Coordination et gestion	513 000	260 600	252 400
SOUS-TOTAL	2 947 460	1 435 060	1 512 400
GMS	188 265	114 805	73 460
BUDGET TOTAL	3 135 725	1 549 865	1 585 860
%	100%	49,43%	50,57%

SOLUTIONS INNOVANTES ET EXPERTISE

Le projet adopte des solutions très innovantes, la pisciculture est intégrée à la pêche familiale. En ce qui concerne l'alimentation des poissons, seuls les déchets organiques tels que les gousses sont utilisés. L'eau des étangs ainsi fertilisée est utilisée pour la production maraîchère. Cette pratique d'élevage intégrée améliore la production maraîchère. Cela contribue à réduire l'utilisation des fertilisants chimiques qui ont des effets néfastes sur l'environnement et la biodiversité. Le vaste modèle de pisciculture est également un facteur dans le réapprovisionnement des bassins de pisciculture, car il réduit la pression au niveau de la pêche fluviale.

PARTENARIAT

Le projet est basé sur le partenariat entre les différents intervenants, comprenant la Fédération de Russie via son ambassade en Guinée, et le gouvernement de Guinée ainsi que le PNUD. La Fédération de Russie est le principal donateur et fournit un soutien financier qui correspond à la majorité des ressources du projet. Ces ressources sont confiées au PNUD-Guinée, qui est responsable non seulement de leur gestion, mais également de la réalisation optimale des résultats attendus du projet.

Le partenaire en charge de la mise en œuvre est l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG). L'ANAG jouera le rôle de maître d'œuvre et sera le bénéficiaire du Produit 1. A travers ses services décentralisés dans les préfectures ciblées et la région de la Haute et Moyenne Guinée, l'ANAG exécutera les activités du projet sur le terrain.

Le PNUD appuiera l'ANAG si nécessaire, contrôlera les activités liées au projet, et prodiguera des conseils afin d'améliorer leur performance. Selon les besoins du projet et en accord avec l'ANAG, le PNUD fournira des services spécifiques à l'ANAG en ce qui concerne les activités liées au projet. Ces services incluent le recrutement du personnel et des consultants, les gros achats, la communication, l'évaluation finale du projet, etc.

Le projet établira des synergies avec les projets d'aide au développement russes en cours et il collaborera aussi avec les associations commerciales russes afin de promouvoir l'utilisation de l'expertise russe dans le secteur commercial du projet. En partenariat avec le Programme de volontariat des Nations Unies (UNV), le projet va utiliser l'expertise d'un volontaire russe au sein des équipes du projet.

Risques et hypothèses

Certains risques et contraintes pourraient avoir un effet négatif sur la mise en œuvre du projet. Cela inclut :

- Les troubles socio-politiques liés au calendrier électoral et/ ou aux revendications sociales ;
- La détérioration de la situation sécuritaire dans le pays, spécialement dans la zone où le projet s'étend ;
- Une très faible pluviométrie ;
- L'absence d'un engagement effectif de la part du personnel de l'ANAG ;
- Le manque de transparence en ce qui concerne l'utilisation des ressources du projet ;

Les mesures nécessaires seront prises pour anticiper ces risques et réduire leur impact sur la mise en place du projet.

Risques	probabilité (Élevés, moyens, bas)	impact (Élevés, moyens, bas)	Mesures d'atténuation (Personne/ unité responsable)
Troubles socio-politiques	moyenne	élevé	Promouvoir le dialogue inclusif entre les acteurs politiques et sociaux en fin d'abaisser les tensions.
La détérioration de la situation sécuritaire dans le pays	Bas	Élevé	Suivre les instructions de sécurité de l'ONU (UNDSS)
Variation significative de la pluviométrie dans la région	Moyen	Moyen	- Suivi minutieux de l'évolution de la pluviométrie; - Anticiper les fonds de pêche et les transferts vers d'autres sites;
Conflits sociaux liés à la gestion de l'eau	Bas	bas	- Dialogue communautaire renforcé pour la gestion partagée de l'eau;
L'absence d'engagement effectif de la part du personnel de l'ANAG	Bas	Moyenne	- Développer l'engagement au sein de la communauté; - Consultations régulière avec la gestion de l'ANAG afin de motiver les équipes; - Contrôle renforcé
Manque de transparence dans l'utilisation des ressources du projet	Bas	Élevé	- Former les partenaires en gestion et au titre des modalités nationales d'exécution; - Effectuer des vérifications ponctuelles régulières.

Engagement des intervenants

Toutes les préfectures ont du potentiel, mais le projet cible sont les préfectures de Mamou, Dalaba, Pita et Labé en Moyenne Guinée puis Kankan, Kouroussa et Siguiiri en Haute Guinée. Ces sont ces sept préfectures qui sont choisies sur la base des critères suivants : i) l'importance du potentiel, ii) le dynamisme des populations en ce qui concerne la pratique de la pisciculture, la demande et l'accessibilité de la zone tout en considérant la durée du projet qui est de 3 ans. Cependant, ce ciblage pourrait être revu en fonction des résultats de l'étude de référence et la nécessité de la coordination avec les partenaires engagés dans la région. Le projet bénéficiera immédiatement de 25.588 personnes incluant 78% de femmes.

Résultats du projet	Types de bénéficiaires	En quoi le projet sera-t-il bénéfique pour la cible?	Méthode d'identification ciblée	Nombre de personnes			
				Hommes	femmes total		
L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services décentralisés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs. 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.	Dirigeants de l'ANAG et les directeurs Décentralisés	Formation et approvisionnement de l'équipement	La gestion centrale de l'ANAG et ses services décentralisés dans les régions de Moyenne et Haute Guinée	60	12	72	
	Techniciens et jeunes formateurs diplômés	Formation, participation aux études et suivi	L'ANAG focalisée sur les besoins du projet	35	10	45	
	Les étudiants du collège de l'ENEA (Bordo) et de l'université de Dalaba	Participation aux sessions de formation théoriques et pratiques	Participation aux sessions de formation	L'identification sera faite avec l'école de gestion (ENAE+ISSMV) en accord avec les secteurs concernés	530	130	660
	Formation préliminaire pour les jeunes diplômés en pisciculture	Participation aux reformations et des sessions d'entraînement liées à l'immigration	Participation aux reformations et des sessions d'entraînement liées à l'immigration	Pôle National de l'emploi et de la main d'œuvre	400	50	450
	Producteurs	Subventions pour les activités et les formations	Subventions pour les activités et les formations	En fonction de l'évaluation technique des sites et des critères du projet	310	133	443
	Ouvriers	Participation à la rémunération de la communauté du travail de développement	Participation à la rémunération de la communauté du travail de développement	Sera identifié par les leaders locaux en fonction des besoins et critères du projet	221	72	293
	Pêcheurs	Participation dans la communauté de pêcheurs	Participation dans la communauté de pêcheurs	Suivant les coutumes traditionnelles gérées par les leaders locaux.	2.216	17.100	19.316
	Fabricants de filets	Participation aux sessions de formation sur les standards indicatifs des différents types de pêche et du matériel utilisé	Participation aux sessions de formation sur les standards indicatifs des différents types de pêche et du matériel utilisé	Etude de référence	133	44	177
	Charpentiers	Participation aux sessions des indicatifs standards pour les types et matériels de secteur d'activité	Participation aux sessions des indicatifs standards pour les types et matériels de secteur d'activité	Etude de référence	44	0	44
	Partage des expériences entre les pisciculteurs	Participation aux plateformes de voyages d'échange et d'innovation en gestion et de transformation (chaîne de valeur)	Participation aux plateformes de voyages d'échange et d'innovation en gestion et de transformation (chaîne de valeur)	Producteurs et fournisseurs de service venant d'autres régions en relation avec celles ciblées par le projet	500	300	800
La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	Populations	Participation aux sessions de faiblesse/informatives sur la stratégie d'intervention et de modalité	Mobilisation de la communauté	886	1.330	2.216	
	Producteur de poisson fumé et commerçants	Participation aux sessions sur les standards indicatifs des types et matériels de commerce et de processus	Études de base	186	886	1 072	
TOTAL				5 521	20 067	25 588	

(Handwritten signature and initials)

Durabilité et mise à l'échelle

La formulation de ce projet est basée sur le « Document stratégique pour les Politiques de Pêche et d'Aquaculture (DOCPA) », et sur l'évaluation du terrain conduite conjointement par le PNUD et l'ANAG. Le projet est donc aligné aux axes stratégiques de la politique nationale, garantissant l'appropriation par les acteurs nationaux. Le projet sera mis sur pied à travers la modalité de mise en œuvre nationale. En effet, les actions planifiées seront mises en œuvre à travers l'ANAG, les services décentralisés du MPAEM et les bénéficiaires. Ces acteurs bénéficieront du renforcement des capacités. Cette approche inclusive mettra les acteurs locaux au premier plan tout au long du processus de mise en œuvre et facilitera l'appropriation et la durabilité des résultats. Les enseignements tirés du projet guideront la stratégie de diffusion de la pisciculture par l'ANAG à travers le pays.

Les considérations spécifiques de la viabilité du projet pour les deux régions pourraient être énumérées comme suit:

La pisciculture a longtemps été pratiquée par les communautés. Les populations des communautés sont habituées au concept, elles comprennent ses contraintes et connaissent ses besoins. Afin de maximiser le fait que les populations des communautés travaillent à leur propre compte et la viabilité de leur entreprise, le projet exploitera ces pratiques existantes en mode participatif, afin de mieux développer la pisciculture et introduire des approches plus efficaces.

Les pisciculteurs sont au cœur même de l'aquaculture. Ils sont des intervenants majeurs ayant un impact direct sur le succès de l'activité. Leurs pratiques actuelles ne sont pas des plus efficaces (tant sur le plan économique qu'environnemental). En dépit de leur fort désir à développer la pisciculture, les obstacles auxquels ils font face sont, en outre, leur connaissance trop faible des meilleures pratiques modernes, le manque d'équipement et des ressources financières insuffisantes. Afin d'améliorer leurs capacités et examiner les obstacles, le projet cherchera à former les pisciculteurs aux techniques de pisciculture et aux meilleures pratiques, leur fournir un équipement qui leur permettra de suivre leurs activités et leur stock d'alevin afin d'examiner les premières contraintes financières liées à l'activité.

L'ANAG, structure pour la promotion de l'aquaculture en Guinée récemment créée, a encore besoin de bureaux administratifs pour remplir les rôles et responsabilités qui lui sont confiés. Afin d'assurer la viabilité du projet, il est nécessaire de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'ANAG et de ses services décentralisés. Pour ce projet, l'équipement logistique et de transport sera fourni pour les activités opérationnelles et de suivi, le matériel informatique et des fournitures pour des activités de bureau et la formation finale seront fournis dans le but de renforcer les aptitudes techniques. En outre, un expert en aquaculture internationale sera contacté pour assister l'ANAG ainsi que donner des formations.

La nature de la pisciculture requiert une identification méticuleuse des sites afin d'assurer la viabilité du projet. En plus, la rétention d'eau durable riche en nutriments (plancton), le site devra être suffisamment proche des populations pour assurer un suivi minutieux de la part des pisciculteurs. Les sites identifiés par le projet sont en adéquation ces paramètres, et une attention particulière sera portée à la qualité des réserves d'eau pour les infrastructures de piscicultures nouvellement créées.

Finalement, la volonté politique concernant une telle activité est nécessaire pour sa viabilité. Le potentiel économique de l'aquaculture est reconnu par des hautes autorités politiques et le désir de promouvoir l'activité qui repose sur la récente création de l'ANAG et sur l'élaboration des documents stratégiques nationaux.

V. GESTION DU PROJET

Rapport coût-efficacité et coût-rentabilité

Les activités du projet seront mises en œuvre par le partenaire national qui est l'ANAG et ensuite le PNUD uniquement aura besoin d'une équipe de trois membres du personnel pour le suivi et les capacités de développement du partenaire. L'équipe du PNUD intégrera la sous-division de l'ANAG à Kankan et à Labé si possible pour partager les mêmes installations à défaut l'Unité de Gestion du Projet restera dans un des locaux du Système des Nations Unies. De plus, le personnel technique et opérationnel du PNUD basé dans la région de Kankan pour le Programme ² AbE apportera son appui aux activités du projet. Cette approche intégrée garantira un rapport coût-efficacité et coût-rentabilité.

² Adaptations Basée sur les Ecosystèmes

Gestion du projet

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre du projet sera conduite par l'unité de gestion basée à Kankan. Cette unité de gestion sera sous la responsabilité du gestionnaire de projet recruté par le PNUD. Sous la supervision de l'équipe leader de la Transformation économique et du Programme de Développement durable (TEDD), l'unité de gestion du projet sera composée d'un Chef de projet, d'un assistant administratif et financier, d'un Responsable de Suivi et d'évaluation et d'un chauffeur.

Cette unité sera complétée par huit (8) Vulgarisateurs de l'ANAG sur le terrain. L'équipe de gestion travaillera en étroite collaboration avec l'ANAG et les services décentralisés du MPAEM dans les régions de Haute et de Moyenne Guinée.

L'unité de terrain est responsable de la prise opérationnelle des décisions de gestion. Elle fournira un leadership opérationnel pour le projet, mettra sur pied des activités en adéquation avec le plan de travail approuvé, contrôlera l'évolution et prendra des décisions de gestion afin de faire face aux risques spécifiques. Elle veillera à ce que les ressources allouées au projet soient utilisées rationnellement afin d'atteindre les résultats fixés par le projet.

Rapport de vérification

Le PNUD rédigera un rapport trimestriel qui facilitera le suivi du projet et les examens techniques. Un rapport final sera rédigé à la fin du projet et soumis au Gouvernement du Japon.

La mise en œuvre et la gestion du projet seront guidées par les Politiques et Procédures relatives aux Opérations et aux Programmes du PNUD (POPP). La gestion de l'aspect financier du projet sera assurée par les politiques d'audit du PNUD.



VI. CADRE DES RESULTATS

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	DONNEES	BASE DE REFERENCE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DE DONNEES ET RISQUES
			Valeur	Année	2020	2021	2022	
Résultat 1 <i>L'Agence nationale d'Aquaculture Guinéenne (ANAG) et ses services décentralisés ont renforcé les capacités opérationnelles et techniques afin de fournir un meilleur support technique et contrôle des pisciculteurs.</i>	1.1 Nombre de communautés qui ont adopté les bonnes pratiques de pisciculture dans les Régions de Moyenne et Haute Guinée.	<i>Liste des équipements transférés</i>	0					Visites des sites et observations directes
		<i>Rapports d'entraînement</i>		2019	15	30	35	
		<i>Rapports de mission</i>						
		<i>Certificats de transfert d'équipement</i>	0					
Marqueur d'égalité homme-femme 1	1.2 Nombre de missions surveillées	<i>Rapports d'entraînement</i>		2019	08	08	08	Rapport des visites sur le terrain <i>Note de réunions</i>
		<i>Rapports de mission</i>						
		<i>Rapport de projet d'activité</i>	0-	2019	20	35	35	
résultat 2 <i>35 sites de pisciculture (5 pour chaque préfecture) sont développés et stockés avec les alevins</i>	2.1 Nombre de sites de pisciculture construits ou remis sur pied 2.2 zones (m ²) des sites développés 2.3 Nombre de personnes engagées dans la pisciculture	<i>Rapport d'activités de projet</i>	0-	2019	11 600	20 300	20 300	Visites des sites et Observations Directes Visites des sites et Observations Directes Rapport de formation Manque d'accessibilité, indisponibilité/ mobilité des bénéficiaires Manque d'accessibilité, indisponibilité/ mobilité des bénéficiaires
		<i>Rapport d'activités de projet</i>						
		<i>Rapport d'étude de base</i>	150	2019	500	1 085	1 935	
		2.4 rendement/ quantité (kg) de poissons pêché par an dans						

	chaque site											
résultat 3- Disponibilité du poisson sur le marché local a augmenté Marqueur d'égalité homme-femme 2	3.1 nombre de femmes engagées dans le marketing de production de poisson	Rapport d'activités de projet	175	2019	400	700	1 000					Manque d'accessibilité, indisponibilité/ mobilité des bénéficiaires
	3.2 Quantité en kg de poisson vendu sur le marché	Rapport d'activités de projet	4 000	2019	7 500	15 000	22 000					Disponibilité du poisson/ questionnaire/ interview
	Nombre de femmes engagées dans le processus technique	Rapport d'activités de projet	85	2019	200	350	500					Questionnaire/ interview Manque d'accessibilité, indisponibilité/ mobilité des bénéficiaires
Communication, surveillance et évaluation	4.1 Nombre d'articles de presse sur le projet	Rapport d'activités de projet	0	2019	15	15	20					Rapport de revue de presse
	4.2 Nombre d'émissions télé / radio sur le projet	Rapport d'activités de projet	0	2019	05	05	05					Rapport de revue de presse
	4.3 Nombre de missions de contrôle mise en œuvre	Rapport d'activités de projet	0	2019	02	02	02					Rapports du projet Rapports de contrôle Rapport d'évaluation

VII. SUIVI ET EVALUATION

Les activités liées au projet seront revues trimestriellement par le comité technique comprenant l'ANAG et le PNUD, les représentants des pisciculteurs et les représentants des donateurs. Ce comité technique jouera un rôle d'exécution et de suivi incluant les visites sur le terrain, des réunions de revue trimestrielles, et d'assurance qualité.

Un comité directeur du projet, incluant tous les intervenants sera mis en place pour assurer une fonction stratégique et de prise de décisions. Les réunions du comité directeur seront régulièrement organisées une fois par an et exceptionnellement basées sur les besoins du projet.

Une évaluation indépendante sera conduite à la fin du projet.

En accord avec les politiques de programmation et les procédures du PNUD, le projet contrôlé au travers les plans de suivi et d'évaluation suivants:

Plan de surveillance

Activités M&E	Objectif	Période	Actions Planifiées	Partenaires Potentiels	Coûts
Projet de mises en œuvre	La collecte de données de référence des sites existants et références des indicateurs établies	Au début du projet: Octobre 2019	Identifier les 20 sites d'aquaculture qui seront pris en charge par le projet dans la région de Moyenne Guinée	ANAG PNUD	30.000
Ateliers de lancement du projet	Informier les intervenants des objectifs du projet et des responsabilités des différents acteurs	Novembre 2019	Atelier avec les intervenants concernés (institutions étatiques, CSO, SNU, représentants des donateurs, etc...) afin de lancer le projet de manière officielle	ANAG PNUD DONNATEURS	10.000
Les missions jointes (ANAG et PNUD) pour contrôler la mise en œuvre du projet	Apprécier l'évolution de la mise en œuvre des objectifs du projet et identifier les difficultés potentielles.	Semestriel	Dans la mesure où de possibles obstacles surviendraient, prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du projet	ANAG PNUD MPAEM DONNATEURS	30.000
Réunions du comité technique	Passer en revue l'évolution du projet au travers des résultats.	Trimestriel	Si nécessaire, proposer des points de décision au comité directeur	ANAG PNUD MPAEM	15.000

Réunions du comité directeur	Établir des stratégies de contrôle du projet.	Avril 2019 Nov 2019 Mars 2020	Prendre les décisions stratégiques nécessaires	ANAG, PNUD MPAEM, DONNATEURS Autres partenaires Communautés	20.000
Suivi et gestion des risques	Identifier les risques qui pourraient mettre à mal la réalisation des résultats attendus. Identifier et surveiller la gestion des risques en utilisant un registre des risques. Ceci inclut les mesures de contrôle et les plans qui pourraient être énoncés par les Normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront effectués en accord avec les politiques d'audit du PNUD afin de gérer les risques financiers.	Trimestriel	Les risques sont identifiés par la gestion du projet et les actions sont entreprises pour gérer le risque. Le registre de risques est activement tenu afin de garder une trace des risques identifiés et des actions entreprises.	ANAG PNUD	
Leçons tirées	La connaissance, les bonnes pratiques et les leçons seront régulièrement acquises et activement obtenues d'autres projets et partenaires et intégrées réciproquement dans le projet/	Au moins annuellement	Les leçons pertinentes sont acquises par l'équipe de projet et utilisées pour informer la gestion des décisions.	ANAG PNUD	
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée avec les normes qualité du PNUD, afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et informer la gestion de prise de décisions pour l'amélioration du projet.	Une évaluation planifiée au début du projet, et une évaluation finale à son terme.	Les zones de forces et de faiblesses seront revues par la gestion du projet et utilisées pour informer les décisionnaires afin d'améliorer la performance du projet.	ANAG PNUD	



Rapport du projet	Un rapport progressif sera présenté au comité de projet et intervenants majeurs, ce rapport sera constitué de données progressives montrant les résultats obtenus contre les cibles prédéfinies au niveau des dépenses.	Semestriellement, et à la fin du projet (rapport final)	Les missions sur le terrain, la revue des jalons du projet et des consultations avec les intervenants concernés	ANAG PNUD	20.000
Évaluation finale	Une évaluation finale sera effectué à la fin du projet, afin d'évaluer les dépenses du projet face aux objectifs prévus. Les défis, leçons tirées et recommandations feront l'objet d'une attention particulière.	À la fin du projet	Les missions sur le terrain, la revue des cibles du projet, et les consultations avec les intervenants concernés	Consultant indépendant	30.000



7/III. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Titre du Projet : Appui au développement de l'Aquaculture en Haute et Moyenne Guinée											
RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANNIFIEES	Description du budget	budget	Fonds du TFD	Année 1		Année 2		Année 3		
					Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié	
RESULTAT 1 : L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services décentralisés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.	Formation et assistance technique	Expert pour l'assistance technique	148 000	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0	
	RESULTAT 1 : L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services décentralisés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.	Véhicule 4x4 à disposition de l'ANAG pour la supervision	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0
		Coût d'exploitation des véhicules	0	3 600	0	0	0	0	0	0	0
		21 motos	21 000	42 000	21 000	0	0	0	0	0	0
	RESULTAT 1 : Fournir un équipement logistique et technique à l'ANAG	Coût d'exploitation des motos	27 560	45 360	4 593	4 593	4 593	4 593	4 593	4 593	4 593
		Équipement d'ordinateur et imprimantes	16 000	26 500	16 000	0	0	0	0	0	0
		Kit de transport des alevins	10 000	20 000	10 000	0	0	0	0	0	0
		Kit d'analyse des paramètres physicochimiques de l'eau	15 000	25 000	15 000	15 000	0	0	0	0	0
	RESULTAT 1 : Ateliers de travail et de suivi du retour du plan de travail	Matériel didactique	10 000	30 000	10 000	5 000	5 000	0	5 000	0	0
		Jeu d'outils de topographie	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0	0	0	0
Ateliers de formation pour le personnel technique de l'ANAG		20 000	140 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	
Résultat total 1			530 460	244 560	96 593	64 593	34 593	39 593	4 593	4 593	
RESULTAT 2 : 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.	Faisabilité et études de référence dans les 2 régions	Déplacement et services	60 000	0	0	0	0	0	0	0	
	Support à la réalisation des communautés et des infrastructures familiales de la pisciculture	Matériels & Biens et Services	775 000	425 000	141 667	141 667	141 667	0	0	0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANNIFIEES	Description du budget	budget	Fonds du TFD	Année 1		Année 2		Année 3	
					Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié
RESULTAT 2 (suite): 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.	Renforcer 6 unités de production des alevins	Matériels & Biens	60 000	20 000	10 000	0	10 000	0	0	0
	Support de l'inventaire et gestion du cycle de production	Matériels & Biens et Services	80 000	30 000	10 000	0	10 000	0	10 000	0
	Hormones pour la production artificielle	Matériels & Biens	15 000	5 000	0	2 500	0	2 500	0	0
	Sessions de formation pour les pisciculteurs	ateliers	60 000	20 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000	0
	Suivi et formation sur le terrain	Déplacement et services	50 000	20 000	2 000	3 000	3 000	4 000	3 000	5 000
	2 véhicules pour le projet l'équipe sur le terrain et le transport des alevins	Équipement de transport	90 000	45 000	45 000	0	0	0	0	0
	Coût d'exploitation des véhicules	Coût d'exploitation des véhicules	46 800	17 500		3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
	Chauffeurs de véhicules	Contrats de service	43 200	37 200	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200
	8 amateurs de terrain en pisciculture	Contrats de service	144 000	95 200	15 867	15 867	15 867	15 867	15 867	15 867
		Résultat total 2	1 424 000	714 900	230 733	177 733	195 233	37 067	43 567	30 567
RESULTAT 3 : La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	Sensibiliser les producteurs l'organisation des cycles de productions de poisson en accord avec les demandes du marché	Déplacement et services	40 000	10 000	0	5 000	0	5 000	0	0
	Support aux femmes commerçantes : fournir un équipement de transformation et de commercialisation	Fournitures et équipement	150 000	75 000	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
	Surveiller le calendrier de pêche afin d'assurer la collecte des données de production et de commercialisation.	Déplacement et services	40 000	0	0	0	0	0	0	0
	Résultat total 3	230 000	85 000	12 500	17 500	12 500	17 500	12 500	12 500	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PLANNIFIEES	Description du budget	budget	Fonds du TFD	Année 1		Année 2		Année 3	
					Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié	Première moitié	Seconde moitié
Communication, suivi et évaluation	Communication et stratégie de visibilité	services.	50 000	35 000	10 000	3 750	3 750	3 750	3 750	10 000
	Ateliers de lancement	Ateliers	20 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0
	Missions de suivi sur le terrain	Déplacement	45 000	30 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Évaluation finale du projet	Consultant international	30 000	0	0	0	0	0	0	0
	Réunions techniques et de revue du comité directeur	Réunions	45 000	35 000	5 833	5 833	5 833	5 833	5 833	5 833
	Suivi du projet, incluant le siège	Contrat de service	60 000	20 000	0	10 000	0	5 000	0	5 000
	Total4		250 000	130 000	30 833	24 583	14 583	19 583	14 583	25 833
Coordination et gestion	Gestionnaire de projet	Personnel	126 000	96 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
	Assistant financier et administratif	Personnel	72 000	57 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600
	Aide au responsable d'équipe du projet	Personnel	150 000	25 000	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167
	Réhabilitation des bureaux et équipement	Services et mobilier	45 000	15 000	0	15 000	0	0	0	0
	Mobilier de bureau et dépense de fonctionnement	Mobilier et dépenses de fonctionnement	45 000	17 000	0	5 000	5 000	5 000	2 000	0
	Autres coûts direct du projet	Autres coûts direct du projet	75 000	50 000	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333
	Total 5		513 000	260 600	38 100	58 100	43 100	43 100	40 100	38 100
	SOUS TOTAL		2 947 460	1 435 060	408 760	342 510	300 010	156 843	115 343	111 593
	GMS (8%)		188 265	114 805	32 701	27 401	24 001	12 547	9 227	8 927
	BUDGET TOTAL		3 135 725	1 549 865	441 461	369 911	324 011	169 391	124 571	120 521

IX. MODALITE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU PROJET

Afin d'assurer l'appropriation nationale et l'ensemble de cohérence avec des autres interventions du PNUD, le projet sera mis en œuvre selon les Modalités de Mise en œuvre nationale avec l'appui du PNUD.

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité du Comité directeur qui sera installé à cette fin. Le Comité directeur sera mis en place pour jouer un rôle d'orientation stratégique et de Prise de décision.

Le Comité directeur sera responsable de :

- Adopter un travail de projet annuel et prendre des décisions stratégiques pour la mise en œuvre;
- Examiner des activités effectuées avec les résultats stratégiques espérés et fournir les directions/ orientations nécessaires ;
- Assurer la cohérence des actions mises en œuvre avec les politiques de secteur et les programmes, ainsi que les priorités nationales et locales ;
- Stimuler et supporter la coordination entre les acteurs sur le terrain, pour la une meilleure synergie et complémentarité entre les interventions ;
- Formuler les requêtes spécifiques du Gouvernement, dans le cadre de sa participation et le support au projet, et assurer son suivi ;
- Engager des actions de plaidoyer, spécialement pour la mobilisation des ressources pour le projet.

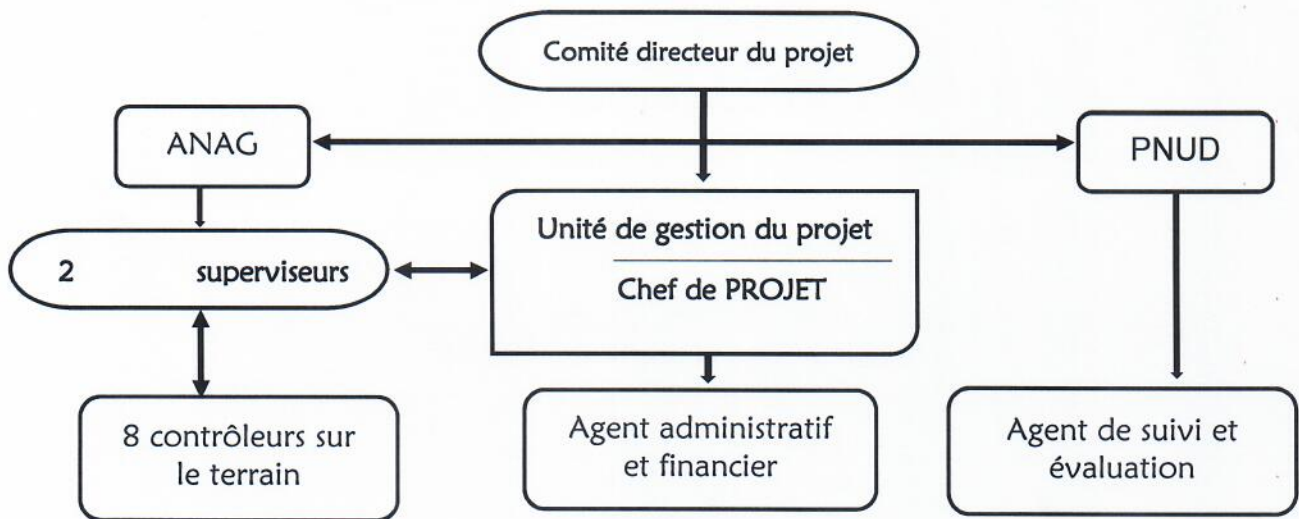
Les membres du Comité directeur du projet comprendront :

- Un représentant du Ministère des Pêches, l'Aquaculture et l'Economie Maritime (MPAEM), Administratif ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ;
- Un représentant du Ministère du Plan et du Développement Economique ;
- Un représentant de l'Agence Nationale d'Aquaculture de Guinée (ANAG) ;
- Un représentant de l'ambassade de la Fédération de Russie ;
- Un représentant de l'ambassade du Japon ;
- Un représentant de l'Agence de coopération internationale du Japon (JIPA)
- Un représentant du PNUD ;
- Un représentant du FAO;
- Un représentant des 3 gouvernorats de Kankan, Mamou et Labé ;
- Trois représentants des pisciculteurs des 3 gouvernorats de Kankan, Mamou et Labé.

Le comité directeur se réunira deux fois l'an pour un projet qui mettra trois ans et, extraordinairement si besoin est, en accord avec les dirigeants. Les dirigeants ou les deux tiers des membres pourraient introduire une requête pour une session spéciale sur des sujets spécifiques.

L'Unité de gestion du projet servira de secrétariat du comité de direction et, tel qu'assure la préparation de ses réunions (invitation, documentation, etc..) le rapport, le suivi des recommandations et de la préparation des notes de briefes pour dirigeants.

Le Comité directeur délibère si au moins les deux tiers des membres sont présents. Les coûts des réunions du Comité directeur sont supportés par le budget du projet. Le président du Comité directeur pourrait inviter d'autres personnes importantes (en fonction de son expertise sur des questions à l'ordre du jour) afin de participer aux sessions du Comité.



L'Unité de gestion du projet est responsable de la gestion de prise de décisions opérationnelles. Elle fournira un leadership opérationnel pour le projet, mettra sur pied des activités en adéquation avec le plan de travail approuvé, contrôlera l'évolution et prendra des décisions de gestion afin de faire face aux risques spécifiques. Elle veillera à ce que les ressources allouées au projet soient utilisées rationnellement afin d'atteindre les résultats fixés par le projet.

RESUME DU BUDGET

RESULTATS ATTENDUS	Budget total En Dollars	Budget TFD En Dollars	JAPON En Dollars	PNUD En Dollars	Gouvernement de Guinée En Dollars
Résultat1 : L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.	530 460	244 560	202 700	15 200	68 000
Résultat 2 : 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés.	1 424 000	714 900	401 440	191 180	116 480
Résultat 3 : La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	230 000	85 000	80 000	20 000	45 000
Communication, surveillance et évaluation	250 000	130 000	90 000	30 000	0
Coordination et gestion	513 000	260 600	152 400	85 000	15 000
SOUS-TOTAL	2 947 460	1 435 060	926 540	341 380	244 480
8%GMS	188 265	114 805	73 460	0	0
BUDGET TOTAL	3 135 725	1 549 865	1 000 000	341 380	244 480
%	100%	49%	32%	11%	8%

X. CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE LEGAL

CONTEXTE LEGAL ET CLAUSES STANDARDS

Le Descriptif de projet tel mentionné dans l'article 1 de l'accord d'assistance type entre le Gouvernement de Guinée et le PNUD, signé le 13 février 1975. Toutes les mentions faites dans le SBAA en rapport avec « l'Agence Exécutive » doivent s'entendre comme faite à « des partenaires de mise en œuvre ».

Ce projet sera mis en œuvre par l'ANAG (Partenaires de mise en œuvre) en accord avec les réglementations financières, les lois, pratiques et procédures uniquement pour prolonger le fait qu'ils n'enfreignent pas les principes du Règlement financier et des Règles du PNUD. Ou la gouvernance financière des partenaires de mise en œuvre ne peut pas fournir le guidage requis pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'impartialité, l'intégrité, la transparence et une compétition internationale effective, la gouvernance financière du PNUD doit s'y appliquer.

XI. GESTIONS DES RISQUES ET CLAUSES STANDARDS

Option a. l'Entité Gouvernementale (NIM)

1. En accord avec l'Article III de la SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et son personnel et propriété, et de la propriété du PNUD dans la garde du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit :
 - a) Mettre en place un plan sécuritaire approprié et maintenir le plan sécuritaire, prendre en compte la situation sécuritaire dans le pays où le projet est effectué ;
 - b) Assumer tous les risques et des passifs liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre, et a la mise en œuvre complète du plan sécuritaire.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est mis en place et suggérer des modifications au plan si nécessaire. L'échec du maintien et de la mise en œuvre d'un plan sécuritaire approprié tel que mentionné ci-dessous doit être présumé comme étant une brèche du descriptif du projet sous les obligations du partenaire de mise en œuvre.
3. Le partenaire de mise en œuvre accepte de fournir tous les efforts raisonnables permettant d'assurer qu'aucun des fonds reçus par le PNUD conformément au descriptif du projet ne soient utilisés pour aider des particuliers ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires d'une quelconque somme venant du PNUD ci-dessous ne doivent pas apparaître sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de Sécurité créé en accord avec la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml
4. La viabilité sociale et environnementale sera améliorée à travers l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et mécanismes de responsabilité (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de mise en œuvre doit ; (A) conduire les activités et programmes liés au projet de manière consistante avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre toute gestion ou plan d'atténuation préparé pour le projet ou programme pour se conformer avec de telles normes, et (c) engager d'une manière constructive et dans les meilleurs délais afin de faire face à toute préoccupation et plainte soulevée à travers les mécanismes de responsabilités. Le PNUD s'assurera que les communautés et autres intervenants du projet soient informés de cela et aient accès aux mécanismes de responsabilité.
6. Tous les signataires du descriptif du projet doivent coopérer en toute bonne foi avec tout exercice d'évaluation, tout projet ou programmes lié aux engagements ou conformité avec les normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut fournir l'accès aux sites du projet, le personnel important, les informations, et la documentation.

7. Le partenaire de mise en œuvre prendra les décisions appropriées afin de prévenir une utilisation abusive des fonds, des fraudes ou de la corruption, par les fonctionnaires, les consultants, les parties responsables, les sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre s'assurera que la gestion financière, les politiques anti-coupons et anti-fraude sont sur pied et renforcées pour tous les fonds reçus de ou par le PNUD.
8. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur et la signature du descriptif du projet, s'appliquent au partenaire de mise en œuvre. (a) la politique concernant la fraude et toutes autres pratiques de corruption du PNUD et, (b) le bureau de l'audit et des investigations du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences du document susmentionné, qui sont une partie intégrale du descriptif du projet et sont disponibles en ligne sur le site www.undp.org.
9. Dans le cas où ces investigations sont requises, le PNUD a l'obligation de conduire les investigations relatives à tout aspect des programmes et projet du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre doit fournir son entière coopération, incluant mettre à disposition du personnel, la documentation pertinente, et donner accès aux postulats du partenaire de mise en œuvre (et ses consultants, les parties responsables, les sous-traitants, et les sous-bénéficiaires) à de telles fins dans des délais raisonnables qui pourraient être requises pour des besoins d'investigation. Devrait-il avoir une limitation à atteindre cette obligation, le PNUD doit se consulter avec le partenaire de mise en œuvre pour trouver une solution.
10. Les signataires du descriptif du projet informeront rapidement les uns et les autres en cas de d'incident ou de l'utilisation inappropriée des fonds, ou des allégations crédibles de fraudes ou corruption en toute confidentialité.

Où le Partenaire de mise en œuvre a pris connaissance du fait que le projet ou l'activité du PNUD dans son ensemble ou en partie est le point focal de l'investigation pour des fraudes/ corruption avérées, le partenaire de mise en œuvre doit informer le PNUD, le représentant des résidents/ chef de bureau, qui informeront rapidement le bureau de l'audit et de l'investigation du PNUD (OAI). Le partenaire de mise en œuvre doit fournir des mises à jour récentes au directeur du PNUD dans le pays et du OAI des statuts des actions relatives à une telle investigation.

11. *Choisir l'une des trois options :*

Option 1 : Le PNUD est en charge de réapprovisionner de la part du partenaire de mise en œuvre de tout fond fourni qui a été utilisé de manière inappropriée, incluant des fraudes ou la corruption ou versés autrement en accord avec les termes et condition du descriptif du projet. Une telle somme doit être déduite par le PNUD d'un paiement dû au partenaire de mise en œuvre avec ceci ou un tout autre accord. Le recouvrement d'une telle somme par le PNUD ne doit pas diminuer les obligations du partenaire de mise en œuvre sous ce Descriptif de projet.

note : Le terme « Descriptif de Projet » ainsi utilisé dans les clauses doit inclure tout accord subsidiaire pertinent qui sera inclus dans le Descriptif du Projet, incluant ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous- bénéficiaires.

12. Chaque contrat issu du Partenaire de mise en œuvre en connexion avec le Descriptif du Projet doit inclure un représentant des provisions que aucun frais, gratuité, réduction, commission, ou autre paiement, autres que ceux qui figurent dans la proposition , qui ont été donnés, reçus ou promis dans la connexion avec le processus sélectionné ou dans l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds venant du Partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toute investigation et des audits d'après paiement.
13. Le PNUD doit se référer aux autorités nationales pertinentes pour une action légale appropriée de tout méfaits liés au projet, le Gouvernement doit s'assurer que les autorités nationales pertinentes s'investissent activement de la même manière et prennent des décisions légales appropriées contre tout fond individuel ayant participer aux méfaits, recouvrent et retournent chaque recouvrement se fonds au PNUD.
14. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations fixées par la section intitulée « gestion des risques » soient transmises à chaque partie responsable, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires et que les clauses comprises sous la section intitulée « clauses standards de la gestion des risques » sont inclus, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats, les sous-accords ajoutés plus tard dans ce descriptif du projet.